Le rêve pieux provient d’Allah et les mauvais rêves de Satan.

Abû Qatâdah (qu’Allah l’agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le rêve pieux - dans une autre version du hadith : le beau rêve - provient d’Allah et les mauvais rêves de Satan .Quand l’un d’entre vous fait un mauvais rêve, qu’il crachote trois fois sur sa gauche et qu’il cherche refuge [auprès d’Allah] contre Satan. Ainsi, ce rêve ne lui portera aucun préjudice. » Jâbir (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l’un d’entre vous fait un mauvais rêve, qu’il crachote trois fois sur sa gauche, qu’il cherche refuge auprès d’Allah contre Satan à trois reprises et qu’il se tourne de l’autre côté. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Dans ce hadith, Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a informé du fait que le rêve vierge de toute influence et suggestion de Satan fait partie des bienfaits d’Allah sur Ses serviteurs. Il est aussi synonyme de bonne nouvelle pour les croyants, de mise en garde pour les insouciants et de rappel pour ceux qui s’écartent [de la voie d’Allah]. Le mauvais rêve, lui, n’est que vaines chimères. Il ne résulte que de l’embrouillement de Satan et de ses perturbantes suggestions sur l’âme de l’homme afin de l’angoisser et de lui causer des troubles qui provoqueront en lui : souci, angoisse, tristesse, voire maladie. En effet, Satan est l’ennemi de l’homme et il aime tout ce qui peut nuire à ce dernier ou l’attrister. Ainsi donc, lorsque la personne voit dans son rêve une chose qui la perturbe, l’effraie ou l’attriste, alors qu’elle accomplisse les causes qui lui permettront de repousser les ruses et les insufflations de Satan. Le remède à cela a été évoqué dans le hadith précédent : - Premièrement : Cracher trois fois sur sa gauche. - Deuxièmement : Chercher refuge auprès d’Allah contre Satan le banni, trois fois, afin de repousser son mal et son préjudice. - Troisièmement : Se retourner sur le côté droit si la personne était sur le côté gauche et vice-versa. Donc, si la personne accomplit [et entreprend] les causes évoquées précédemment, alors rien ne pourra lui porter préjudice par la permission d’Allah, et cela conformément à la parole véridique du Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut). Pour cela, la personne doit avoir confiance dans le succès des causes déployées pour se prémunir de ce mal.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC
E-Da'wah Committee